



Appel à projets (AAP)

Tourisme, Culture & Numérique

Opérateurs culturels + Innovation numérique + Attractivité touristique

Règlement

Annexe délibération n°XXX

Sommaire

1/ Contexte et enjeux	3
2/ Objectifs.....	5
3/ Quels projets ?.....	5
4/ Critères de sélection	6
5/ Qui peut candidater ?.....	7
6/ Quel soutien ?.....	8
Coûts éligibles.....	8
Durée du projet.....	8
Modalités de soutien	8
7/ Modalités de l'appel à projets	9
Calendrier	9
Dépôt des dossiers	10
Renseignement et conseil	10
ANNEXE : Vulnérabilité socio-économique des EPCI de Nouvelle-Aquitaine.....	11

Adresse de publication de l'AAP

Guide des aides de la Région Nouvelle-Aquitaine
<http://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/>

Demande de renseignements

Vous pouvez adresser vos questions en écrivant à l'adresse suivante :
tourismeculturenum@nouvelle-aquitaine.fr

Clôture de l'AAP

Les dossiers de candidature doivent impérativement être déposés sous forme électronique : tourismeculturenum@nouvelle-aquitaine.fr

et éventuellement (à l'appréciation du candidat) par courrier postal à l'adresse suivante :
Conseil régional Nouvelle-Aquitaine
Délégation Numérique
AAP Tourisme, Culture & Numérique
14, rue François de Sourdis
33077 Bordeaux Cedex

impérativement le :
31 mars 2021 au plus tard
(tout dossier reçu après minuit ne sera pas instruit)

1/ Contexte et enjeux

Le numérique est un levier de développement pour les territoires. Il doit permettre d'aménager sans exclure, de maintenir et de relocaliser des activités de production, des services de proximité, de transmettre des savoir-faire, et de reconquérir une attractivité. En complément d'une **politique d'innovation volontariste dans le champ du numérique**, la Région Nouvelle-Aquitaine impulse et accompagne la transformation numérique des secteurs d'activité traditionnels, dont les champs de la culture et du tourisme notamment. Toutes les opportunités offertes par le numérique sont autant de possibilités de contribuer au développement économique de la filière régionale : entreprises et startups innovantes.

Notamment, la Région Nouvelle-Aquitaine accompagne cette **appropriation du numérique auprès des opérateurs culturels**. Elle a notamment développé en partenariat avec la Drac dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020, le programme Aquitaine Cultures Connectées qui est le fruit d'une évolution des ambitieux programmes de numérisation de collections (BnSA) mis en place au début des années 2000. En 2015, une première évolution avait élargi le programme à l'ensemble du domaine culturel en intégrant tous les champs de la création (livre, cinéma et audiovisuel, spectacle vivant, musique, patrimoine etc...) afin de soutenir l'innovation numérique par la mise à disposition de ressources numérisées, et par le développement d'actions d'éducation artistiques et culturelles. Une deuxième évolution en 2020 a permis d'étendre le programme à l'ensemble du territoire de la Nouvelle-Aquitaine et il soutient aujourd'hui la production de créations artistiques qui intègrent le numérique dans leur narration ainsi que d'outils de médiation novateurs, pour accompagner l'appropriation du numérique par les professionnels du secteur culturel et la diversification des formes et formats à destination de leurs publics. Le Programme Cultures Connectées se situe dans une démarche de soutien à l'outillage des opérateurs culturels mais essentiellement pour les publics déjà inscrits dans leur stratégie de médiation.

Pour sa part, **la filière du Tourisme, propice aux expérimentations et innovations**, constitue un secteur mature sur le volet numérique, mais la transformation digitale des professionnels et des acteurs institutionnels est loin d'être achevée. Le volet numérique de la politique Tourisme de la Région, s'inscrit dans l'ambition du SRDEII (Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation) d'accélérer l'aménagement et le développement des territoires par l'innovation, en proposant notamment d'accompagner les expérimentations digitales (services, produits, usages), les stratégies numériques des territoires touristiques, la professionnalisation et l'ingénierie numérique innovante des acteurs institutionnels du tourisme, ... dans une logique la plus

partenariale possible. Ainsi, pour aider à assurer la survie du secteur de la culture dans un contexte social et économique modifié, le numérique peut contribuer à renforcer l'identité culturelle et l'image de marque des destinations touristiques.

En 2020, la crise de la Covid-19, avec les mesures de confinement et de distanciation sociale qui ont été prises par les pouvoirs publics, la fermeture des lieux culturels et patrimoniaux ainsi que l'annulation des festivals et autres événements artistiques et culturels qui en ont découlé, ont **impacté très fortement le secteur de la culture et du tourisme en Nouvelle-Aquitaine.**

Néanmoins, les acteurs culturels ont prouvé leur capacité de réaction et d'adaptation en expérimentant de nouveaux dispositifs de création, de diffusion et de médiation d'œuvres artistiques et culturelles, des initiatives rendues possibles grâce aux potentialités du numérique. Cette crise a ainsi exacerbé mais aussi provoqué de nouvelles tendances de découverte et d'appropriation par les publics de créations et de contenus culturels notamment par plus d'interactivité, d'expressivité et d'enrichissement, une nouvelle donne que la Région souhaite réinscrire sur le territoire néo-aquitain.

Pour répondre durablement à la crise actuelle, les secteurs du tourisme, du numérique et de la culture ont une occasion à saisir pour consolider, développer de nouvelles formes de partenariats et pour collaborer ensemble, réinventer et diversifier l'offre, attirer de nouveaux publics et développer de nouvelles compétences.

Pour cela, la Région accélère l'articulation et la mise en cohérence de ses politiques culturelles, touristiques et numériques en matière d'innovation déjà initiées depuis plusieurs années. Entre 2017 et 2019 notamment, avec le lancement de 3 éditions de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Event Tech, la Région a consolidé son action transversale au carrefour des enjeux culturels, touristiques et numérique dans le champ spécifique de l'évènementiel culturel. En effet, considérant ce champ comme un facteur renforçant l'attractivité et la notoriété touristiques des territoires, l'AMI Event Tech a favorisé l'émergence de solutions et dispositifs numériques créatifs au service des manifestations culturelles mais aussi du développement touristique des territoires.

Au total, l'AMI Event Tech a permis de soutenir 17 projets très divers (arts plastiques et visuels, cinéma, spectacle vivant, musiques actuelles, musique classique, bande dessinée, livre, arts de la rue, etc.) pour un montant total d'aide de 548 691 €, sur 3 éditions entre 2017 et 2019.

La Région Nouvelle-Aquitaine lance aujourd'hui un Appel à projets Tourisme, Culture & Numérique, dispositif qui s'inscrit en action d'accompagnement de la relance économique nécessaires des filières de la Culture et du Tourisme. L'appel à projets vise à favoriser les **collaborations innovantes (opérateurs culturels + opérateurs touristiques +**



acteurs du numérique) au bénéfice de projets culturels contribuant à l'aménagement du territoire, au maintien d'activités et d'emplois de proximité tout en répondant aux nouvelles tendances de la consommation culturelle des destinations touristiques de Nouvelle-Aquitaine.

2/ Objectifs

Le présent appel à projets vise à accompagner durablement la relance économique et sociale de la filière culturelle et patrimoniale en soutenant l'innovation numérique comme facteur renforçant l'attractivité des destinations touristiques de Nouvelle-Aquitaine.

Il s'agit de :

- Encourager les collaborations et processus d'expérimentation entre professionnels de la culture, du tourisme et de la filière numérique comme vecteur de capitalisation et de valorisation des compétences, des savoir-faire et des usages inter-filières ;
- Conforter et pérenniser l'activité économique et sociale des associations et entreprises culturelles grâce au développement et à l'expérimentation de nouveaux services, produits et offres touristico-culturels ;
- Consolider et développer un tourisme culturel responsable et de proximité
- Valoriser les expérimentations conduites, partager et diffuser les bonnes pratiques inter-filières

3/ Quels projets ?

- Les projets culturels mettant en valeur les territoires de la région dont le champ peut être pris dans une acception très large (création artistique contemporaine, patrimoine, gastronomie, cultures régionales, culture scientifique, culture geek...)

- Les projets culturels inscrits dans une démarche novatrice, intégrant des outils ou technologies numériques, et conçus dans un objectif d'attractivité touristique de territoire ;
- Les projets de développement de nouvelles solutions et technologies numériques au service d'acteurs culturels et sites de visites touristiques afin de contribuer à leur déploiement et pérennité économiques ;
- Les projets mettant en valeur les initiatives artistiques et culturelles locales non seulement pour diversifier les typologies de visiteurs/spectateurs, mais aussi pour inciter à un tourisme de proximité, à voyager de manière responsable ;
- Les projets peuvent concerner tous les territoires de la Nouvelle-Aquitaine. Une attention particulière sera toutefois portée aux territoires vulnérables (voir carte en annexe) pour lesquels l'offre culturelle peut contribuer à leur revitalisation économique et au maintien du lien social.

Seront exclus : les applications ou sites web d'information ou de promotion, les campagnes de communication digitale, les études seules (les projets doivent obligatoirement faire l'objet d'une expérimentation concrète sur le territoire).

4/ Critères de sélection

- Les projets devront concourir prioritairement à améliorer, enrichir l'expérience du public en termes d'offres, de programmations et/ou de services culturels novateurs.
- Les projets inscrivant l'utilisateur au cœur du dispositif pour une appropriation du service / produit développé (prise en compte des profils utilisateurs et des usages effectifs) seront prioritairement retenus.
- Les projets pourront avoir un caractère "reproductible", mais devront, dans leur première version, être développés dans le cadre d'une offre culturelle effective sur le territoire régional.

- Les projets inscrits dans des logiques d'innovation ouverte et libre pourront être privilégiés.
- Les projets devront être inscrits dans un modèle économique réaliste et viable : les perspectives à court, moyen et long termes devront être explicitées, notamment en termes de création/maintien d'emplois directs et indirects et de retombées pour le territoire.
- Les projets devront veiller à une prise en compte de l'enjeu de sobriété numérique dans la conception, la réalisation ou la sélection des outils, services, produits numériques.

5/ Qui peut candidater ?

L'appel à projets s'adresse aux acteurs culturels, sites de visites touristiques et acteurs numériques.

Les initiatives et stratégies collectives sont également encouragées : des opérateurs souhaitant dépasser leurs problématiques individuelles en expérimentant à plusieurs (portage de projet par un groupement d'opérateurs culturels par exemple). Une attention particulière sera portée sur ces initiatives d'intérêt général.

Les projets devront impérativement être conduits en collaboration entre acteurs des différentes filières concernées (Culture et/ou Tourisme et/ou numérique).

Sont éligibles :

- les associations,
- les entreprises,
- les collectivités, EPCI et autres établissements publics.

Les porteurs de projets doivent avoir leur siège social en Nouvelle-Aquitaine.

En cas de prestations de services sur le volet numérique, les projets faisant appel aux compétences présentes sur le territoire régional seront privilégiés.

6/ Quel soutien ?

L'enveloppe budgétaire allouée à cet appel à projets sera répartie entre les projets retenus, selon les natures de projets et les montages financiers des dossiers présentés.

En fonction des partenaires réunis et projets proposés, la part du financement public pourra ainsi varier.

Coûts éligibles

- Coûts de conception ;
- Coûts de prototypage et/ou de développement pour expérimentation ;
- Frais de personnels mobilisés sur le projet :
 - au coût réel chargé sur justifications des bulletins de salaires
 - au coût valorisé pour les non-salariés, dans la limite de 30 % du coût total du projet.
- Coûts des services de consultants ou prestataires (y compris les études), utilisés exclusivement pour le projet.
- Coûts de matériels, équipements, fournitures
- Frais de déplacement

Durée du projet

Les projets retenus proposeront des premières expérimentations en 2021 ou 2022, ou plus tard si cela est justifié (par des délais de développement ou de mise en œuvre inhérents à la nature du projet).

Le développement du projet soutenu devra débuter dans les 12 mois et finir dans les 3 ans à partir de la date de signature de la convention attributive de la subvention.

Modalités de soutien

Selon l'ampleur des projets, différentes modalités de soutien pourront s'appliquer.

Par défaut, l'aide sera plafonnée à un montant de 150 000 € maximum.

Le taux d'intervention de la subvention sera limité à 50%, sauf pour les projets dont le budget est inférieur à 100 000 € pour lesquels le taux d'intervention pourra atteindre 60% maximum.

Les projets situés sur des territoires vulnérables pourront bénéficier d'une bonification de la subvention de 5%.

Une part d'autofinancement est attendue des porteurs de projet.

7/ Modalités de l'appel à projets

Il est fortement conseillé aux porteurs de projets de contacter les services de la Région en amont d'un dépôt de candidature. Pour les candidats qui le souhaitent, une phase d'accompagnement au montage des dossiers permettra de finaliser les candidatures.

Par ailleurs, des projets qui ne seraient pas éligibles à l'Appel à projets Tourisme, Culture & Numérique pourraient être réorientés par les services de la Région vers d'autres dispositifs d'aide régionaux.

Calendrier

Lancement de l'AAP : 1er décembre 2020

Date limite de dépôt des candidatures : 31 Mars 2021

La Région Nouvelle-Aquitaine se réserve la possibilité de reconduire l'appel à projets pour des sessions de candidatures ultérieures.

Comité technique : composé des agents techniciens chargés du numérique, du tourisme, des manifestations culturelles, du numérique culturel. Le comité technique instruira les candidatures et proposera une liste de projets éligibles au comité de sélection. Le comité technique pourra également solliciter l'avis consultatif d'experts compétents dans les différents domaines.

Comité de sélection : jury des 3 élus régionaux en charge respectivement de l'Économie Numérique, de la Culture, du Tourisme, pour la sélection des dossiers qui seront proposés au vote des élus régionaux en Commission permanente. Il pourra être demandé aux candidats de venir "pitcher" leur projet dans un des trois sites (Bordeaux, Poitiers, Limoges) de la Région, selon leur localisation.

L'examen des projets (éligibilité et évaluation) est mené sur la base du dossier décrivant l'opération transmis par le porteur de projet.

Tout dossier incomplet ou parvenu hors délais ne sera pas instruit.

Les services instructeurs de la Région se réservent le droit de fixer des conditions supplémentaires ou de suspendre leurs décisions à l'obtention d'informations ou de précisions complémentaires dont ils pourront faire la demande auprès des porteurs de projets.

L'aide sera soumise au vote des élus du Conseil régional qui en délibéreront en Commission permanente. La Région s'engage à respecter la plus stricte confidentialité des projets avant leur présentation aux élus régionaux, sauf accord préalable des acteurs impliqués afin de travailler de concert à l'amélioration des projets après une première sélection.

Les porteurs de projet seront informés par mail et par courrier des suites réservées à leur candidature.

Dépôt des dossiers

Le descriptif détaillé des modalités de l'AAP et les dossiers de candidature peuvent être téléchargés sur le guide des aides régionales :

<http://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/>

Les candidatures devront obligatoirement être déposées par voie électronique :

tourismeculturenum@nouvelle-aquitaine.fr

Les fichiers volumineux doivent être déposés sur une plateforme de stockage en ligne, puis leur lien intégré dans le mail de dépôt de dossier.

Renseignement et conseil

Toutes les demandes peuvent être adressées par mail :

tourismeculturenum@nouvelle-aquitaine.fr

Ou directement aux contacts suivants :

<p>Myriam Drouet Délégation Numérique myriam.drouet@nouvelle-aquitaine.fr</p>	<p>Maryse Lafenêtre Direction de la Culture et du Patrimoine maryse.lafenetre@nouvelle-aquitaine.fr</p>
<p>Isabelle Siron Direction Tourisme isabelle.siron@nouvelle-aquitaine.fr</p>	<p>Gaëlle Gerbault Service numérique culturel gaelle.gerbault@nouvelle-aquitaine.fr</p>

ANNEXE : Vulnérabilité socio-économique des EPCI de Nouvelle-Aquitaine

Consulter la carte en ligne :

<https://cartographie.nouvelle-aquitaine.fr/adws/app/299c3b48-93ce-11e7-8151-99373007436c/index.html>